



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### aides de l'État

Question écrite n° 59265

#### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes âgées sur la nécessité de favoriser la prise en charge des animaux de compagnie des personnes âgées hospitalisées. En effet, il semble qu'une partie non négligeable de personnes âgées atteintes de pathologies nécessitant une hospitalisation refuse cette hospitalisation en l'absence de prise en charge de leur animal de compagnie. Il la prie de bien vouloir lui indiquer les actions qu'elle entend mener ou encourager en la matière.

#### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de la secrétaire d'État aux personnes âgées sur la séparation des personnes seules, dont l'état de santé nécessite l'hospitalisation, de leur animal de compagnie ainsi que sur la prise en charge des animaux ainsi privés de la protection de leur maître ou de leur maîtresse. En effet, les animaux domestiques ne peuvent pas être introduits dans l'enceinte de l'hôpital (art. R. 1112-48 du code de la santé publique) et il ne paraît pas souhaitable, pour des raisons évidentes d'hygiène et d'organisation des soins, de revenir sur cette disposition. Cependant, ils n'en sont pas pour autant toujours délaissés et abandonnés à eux-mêmes. Outre l'assistance que des voisins peuvent apporter en pareil cas et qu'il serait incomplet de ne pas relever, ces animaux peuvent être confiés à des pensions ou à des associations de protection des animaux qui acceptent temporairement de les prendre en charge. À la suggestion de prévoir l'accueil des animaux de compagnie des patients dans des locaux spécifiquement aménagés dans l'enceinte des établissements publics de santé et par du personnel employé à cette fin, il est objecté qu'une telle disposition générerait des dépenses d'investissement et de fonctionnement qu'il n'est pas raisonnable d'envisager dans un contexte global de maîtrise budgétaire. En revanche, il pourrait être engagé une réflexion sur l'opportunité d'inciter les établissements publics de santé à conclure des conventions avec des associations locales susceptibles de proposer un accueil temporaire des animaux de compagnie des patients dans un refuge ou une famille d'accueil.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59265

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** personnes âgées

**Ministère attributaire :** personnes âgées

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er mars 2005, page 2119

**Réponse publiée le :** 7 juin 2005, page 5978